Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201941-20251218-145_2025-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Le 18 décembre 2025 à 18h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 11 décembre 2025.

**Nombre de conseillers :**
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 26
Ayant donné procuration : 6
Absents : 0

**PRÉSENTS** : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON - R. BONABAL – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – J-F BOUGET – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – I. ADAM – D. COLIN – V. GUIMBERTEAU – J-P MENOU

**ABSENTS** : : /

**PROCURATIONS** : V. PERROT à A. LE GALL ; M-L HINRY à R. BONABAL ; C. LATOUCHE à B. PRIGENT ; L. L'HAVEANT à J. DROUOT ; A. SENECHAL à C. JEFFROY ; E. CRESSEVEUR à J. LE GLAS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : A. FOURNIS-BEYOU

**N°145-2025**

**Objet : Vote des taux d'imposition 2026**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient, chaque année, de procéder au vote des taux d'imposition. Il propose de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2026.

Il est donc proposé à l'assemblée de voter les taux d'imposition comme suit :

**Taxes foncières sur le bâti : .....3.53 %**
**Taxes foncières sur le non bâti :.....54.52 %**
**Taxes d'Habitation sur les Résidences Secondaires : .....15.65%**

M. le Maire rappelle que cette dernière taxe a fait l'objet d'une majoration de 60% (délibération n°118/2023) rendue possible par les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts et le décret n° 2023-822 du 25 août 2023, avec mise en œuvre depuis 2024.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**
**APPROUVE** les taux d'imposition définis ci-dessus pour l'année 2026.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

